

EXTRAIT
REGISTRE
DES
DECISIONS

N° 96-2022

**DECISION DU MAIRE
DEVIS ANIMATION POUR LE MARCHÉ DE NOËL
AVEC LCOIFF – PERNETTE LEA**

Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment l'alinéa 4,

VU la proposition de PERNETTE Léa de LCOIFF pour proposer une animation de maquillage artistiques lors du marché de Noël prévu le 11/12/2022.

CONSIDERANT que cette proposition est intéressante pour la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un devis sera signé entre la Commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et Léa PERNETTE de chez LCOIFF, sis, 22 Avenue de Lattre de tassigny – 83 390 Pierrefeu-du-Var afin d'assurer une animation de maquillage lors du marché de Noël prévu le 11/12/2022.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis dont le montant de la dépense à engager s'élève à la somme 300,00 € TTC.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du Conseil Municipal. La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 25/10/2022

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

Le Maire,
Patrick MARTINELLI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5 rue Racine - B.P.40510 - 83041 Toulon Cedex 9, à compter de sa publication ou notification.
Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Lcoiff pernette Léa

DEVIS

N° siret: 902.029.917.00017

Date : 20/10/2022

22 Avenue de l'attre de tassigny 83390 pierrefeu du var

Mairie

83390 Pierrefeu

Prestations	Qté	Montant forfaitaire
Maquillages artistiques enfants "Marché de Noël"	1	
Dimanche 11 décembre 2022		
10h-12h/ 14h- 16h30		
Montant total TTC	1	300,00 €
Non soumis à la TVA		

Le Maire,
Patrick MARTINELLI

Bm pour accord

